



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

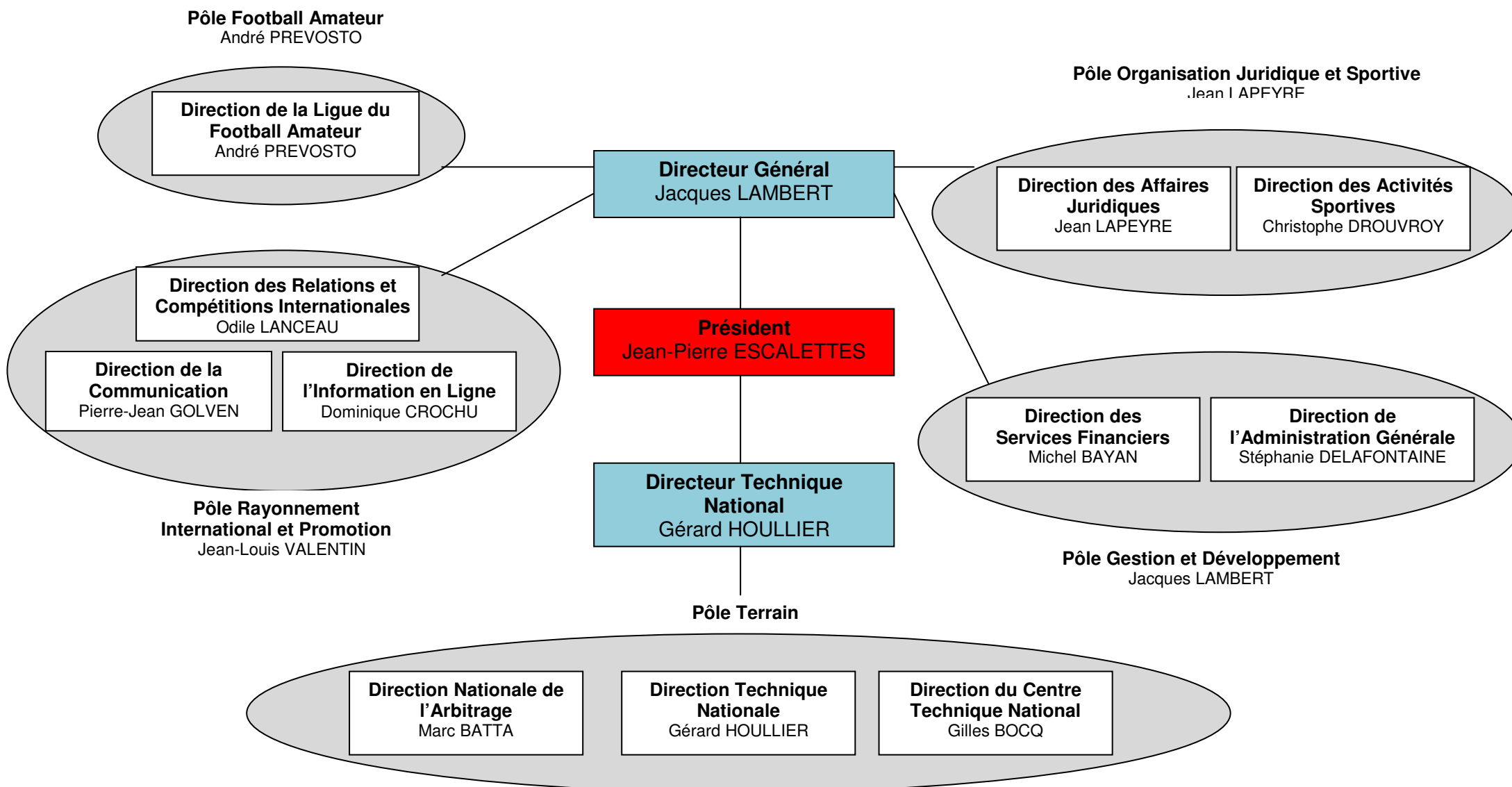


ORGANIGRAMME INTERNE



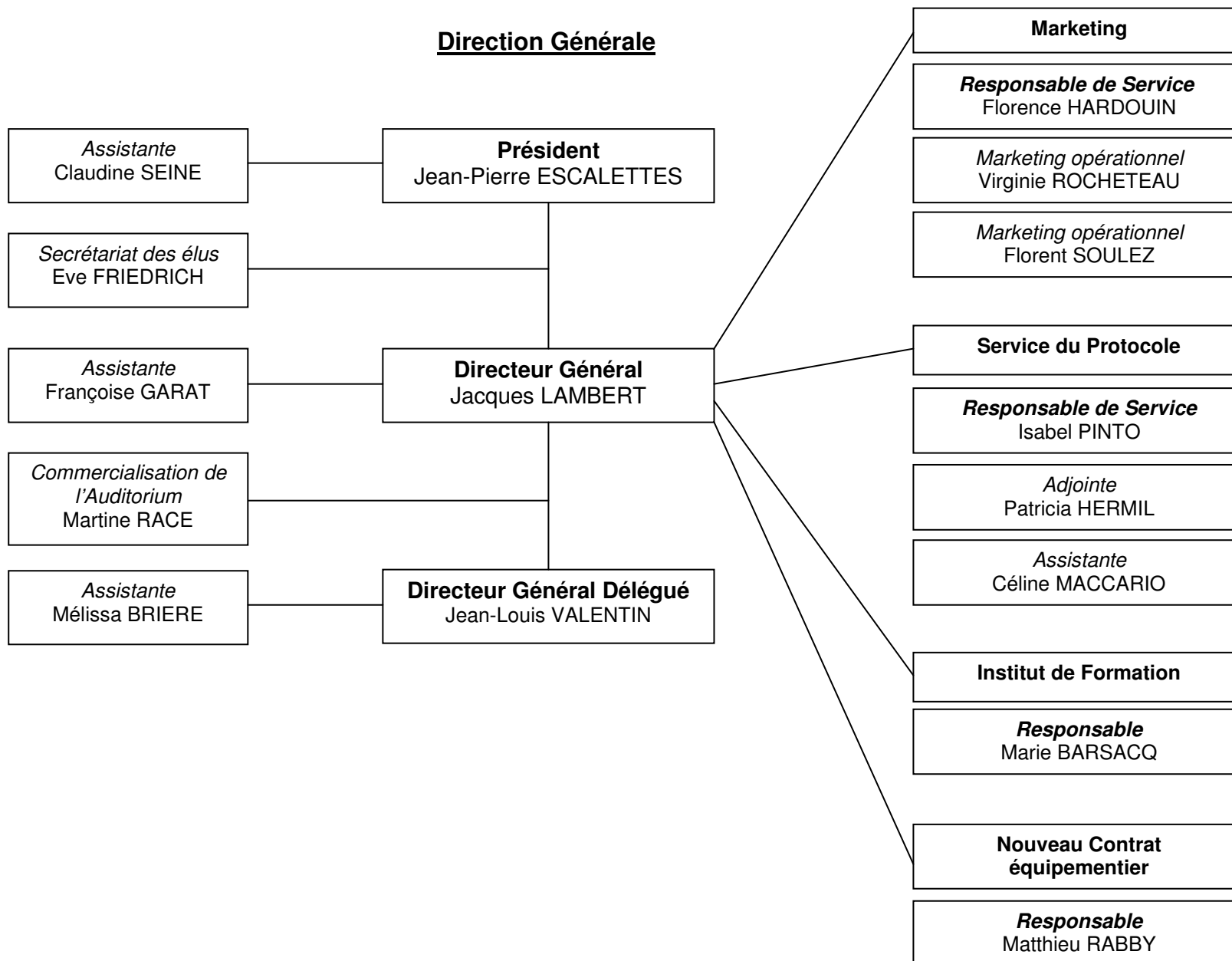
Organigramme

Fédération Française de Football





Organigramme





Le Pôle Terrain

Le Pôle Terrain comprend les services de la Fédération qui exercent une fonction en relation directe avec l'exercice du football en tant que sport. Les deux centres d'intérêt majeurs du Pôle Terrain sont le jeu et l'individu qui le pratique, qu'il soit joueur, éducateur ou arbitre. Alors que tous les autres services fédéraux sont essentiellement des services d'organisation et de gestion, ceux qui composent le Pôle Terrain associent la dimension foncièrement sportive à la dimension opérationnelle. En conséquence, une partie importante des effectifs de ce Pôle est composée de personnes qui, en tant que joueurs, éducateurs, entraîneurs, techniciens ou arbitres, ont une forte expérience personnelle de la pratique sportive de haut niveau.

Le Pôle Terrain est composé de trois directions :

- la Direction Technique Nationale (DTN) ;
- la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) ;
- la Direction du Centre Technique National Fernand-Sastre de Clairefontaine (CTNFS).

La Direction Technique Nationale

La Direction Technique Nationale a pour mission de proposer, mettre en œuvre et adapter en permanence la politique qui vise à porter le football national à son plus haut niveau de qualité, de compétitivité et de performance, depuis la base jusqu'aux équipes de France.

Les missions principales de la DTN portent sur la détection des jeunes talents, la formation des joueurs, la formation des éducateurs à tous les niveaux, le développement de toutes les formes de pratique du football, le perfectionnement de l'élite et la gestion sportive des sélections nationales. Par ailleurs, la DTN développe des actions de coopération technique avec différentes fédérations étrangères.

Ces missions sont conduites par l'intermédiaire des entraîneurs nationaux composant la DTN et relayées sur le terrain par les conseillers techniques régionaux et départementaux (CTR et CTD) et les CATRF (Féminines).



La Direction Nationale de l'Arbitrage

La Direction Nationale de l'Arbitrage est la structure mise en place par la FFF pour organiser et gérer administrativement l'arbitrage à l'échelon national.

Elle organise la désignation et le contrôle des arbitres fédéraux pour les compétitions nationales (Ligue 1, Ligue 2, National, CFA, CFA 2 essentiellement). Elle pilote une politique technique visant le recrutement des arbitres, leur formation et l'amélioration continue de la qualité de l'arbitrage. Elle anime dix cellules d'experts qui, par leurs propositions, contribuent à la modernisation régulière de l'arbitrage. Elle coordonne et uniformise l'action des commissions régionales et départementales de l'arbitrage (CRA et CDA).

La Direction du Centre Technique National Fernand-Sastre (CTNFS)

Le Centre Technique National constitue le site privilégié de regroupement, de préparation et d'entraînement des sélections nationales, et au premier chef de l'Equipe de France A. Il héberge également l'Institut National du Football pour la préformation des jeunes (13 à 15 ans) et le Centre National de Formation et d'Entraînement (CNFE) pour les jeunes joueuses.

Le CTNFS accueille les stages de formation et de perfectionnement destinés aux éducateurs et cadres et qui conduisent aux diplômes d'Etat du football. Il dispose d'un centre médico-sportif de haut niveau et d'un centre audiovisuel pour la réalisation de documents techniques et pédagogiques.

Dans les créneaux de temps autorisés par le programme des sélections nationales, ses installations lui permettent par ailleurs d'accueillir des séminaires d'entreprises.



**Pôle
Terrain**

Direction Technique Nationale
Gérard HOULLIER

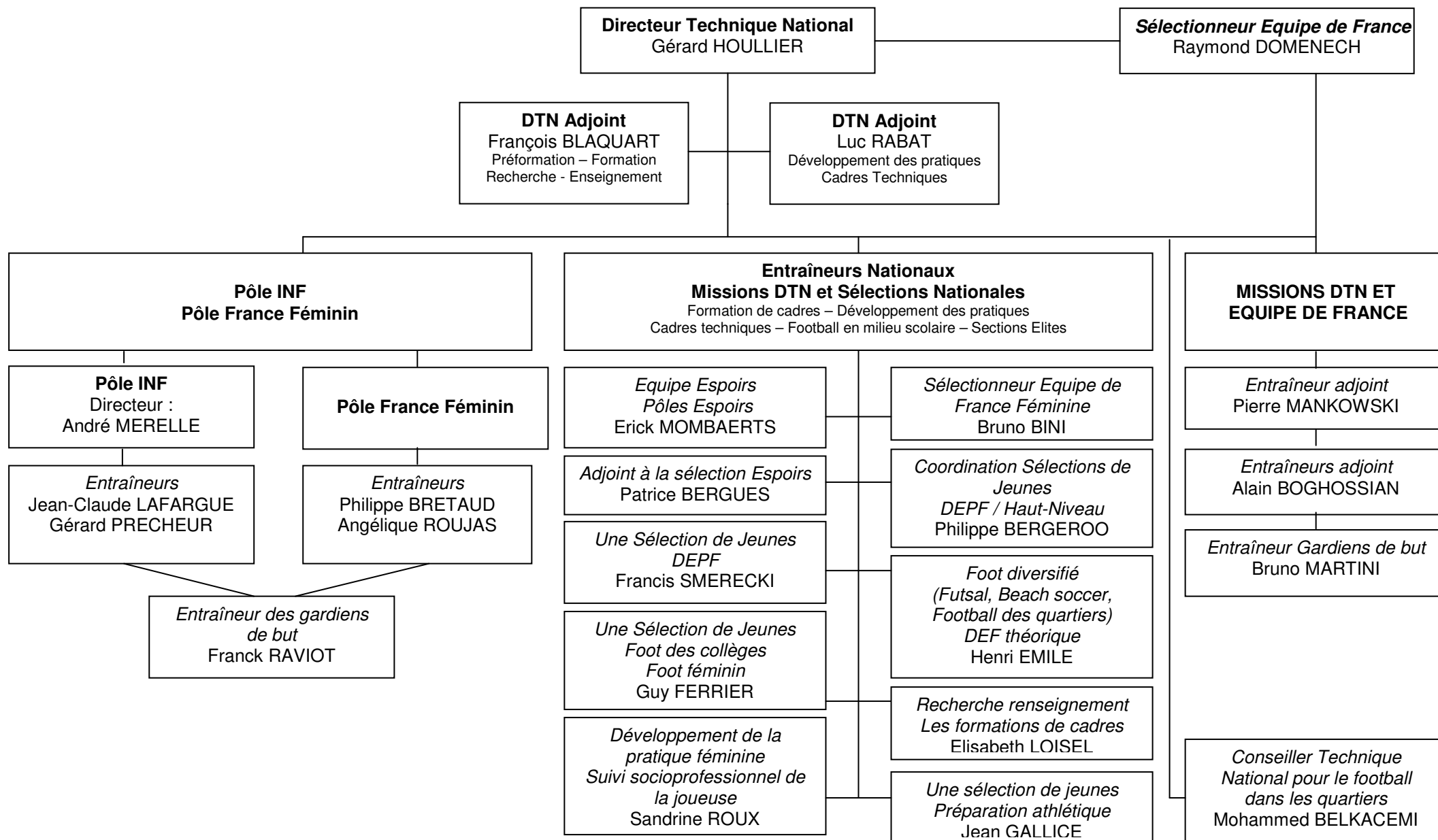
Direction Nationale de l'Arbitrage
Marc BATA

Direction du Centre Technique National
Gilles BOCC



Organigramme

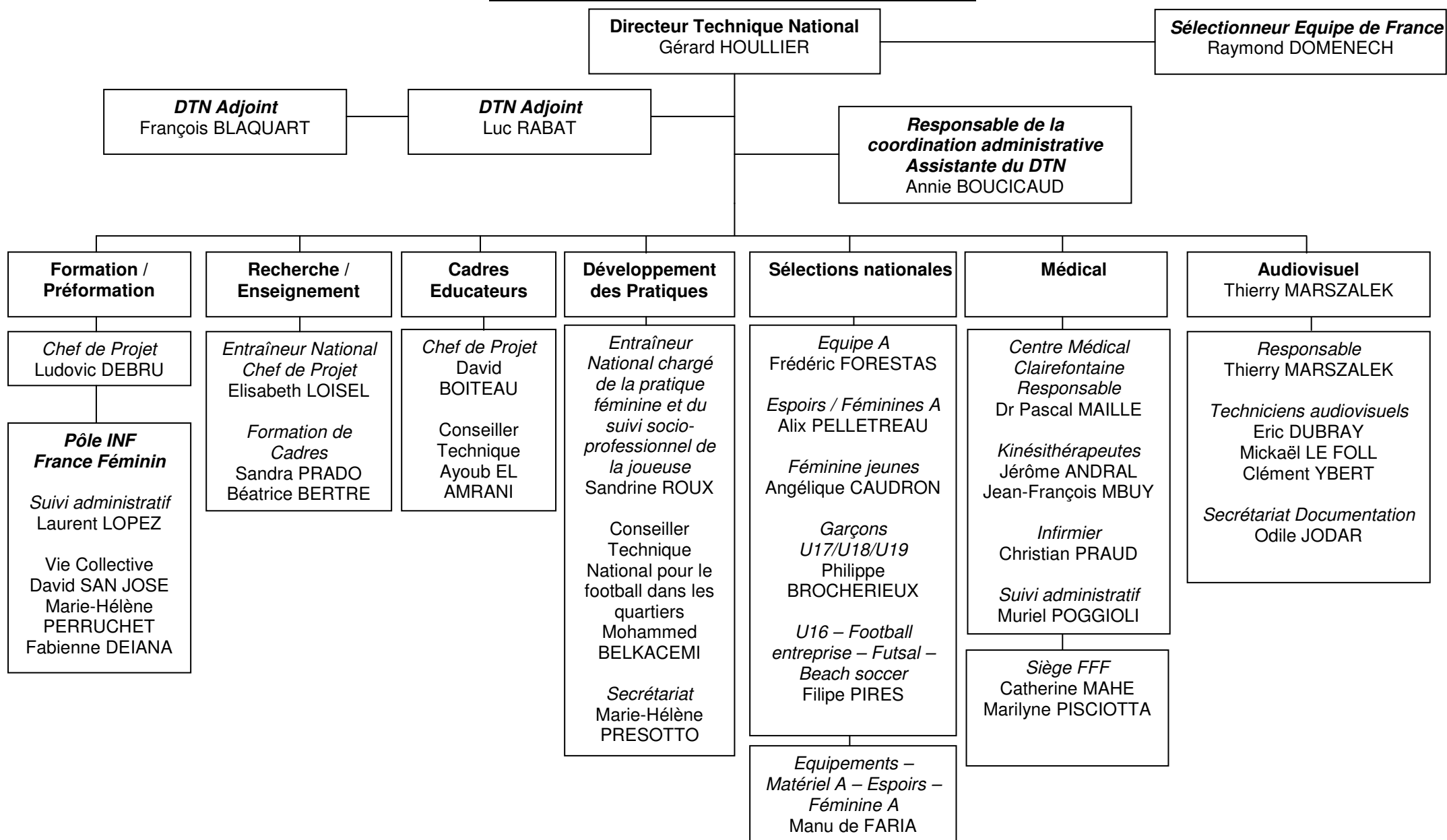
Direction Technique Nationale – Entraîneurs





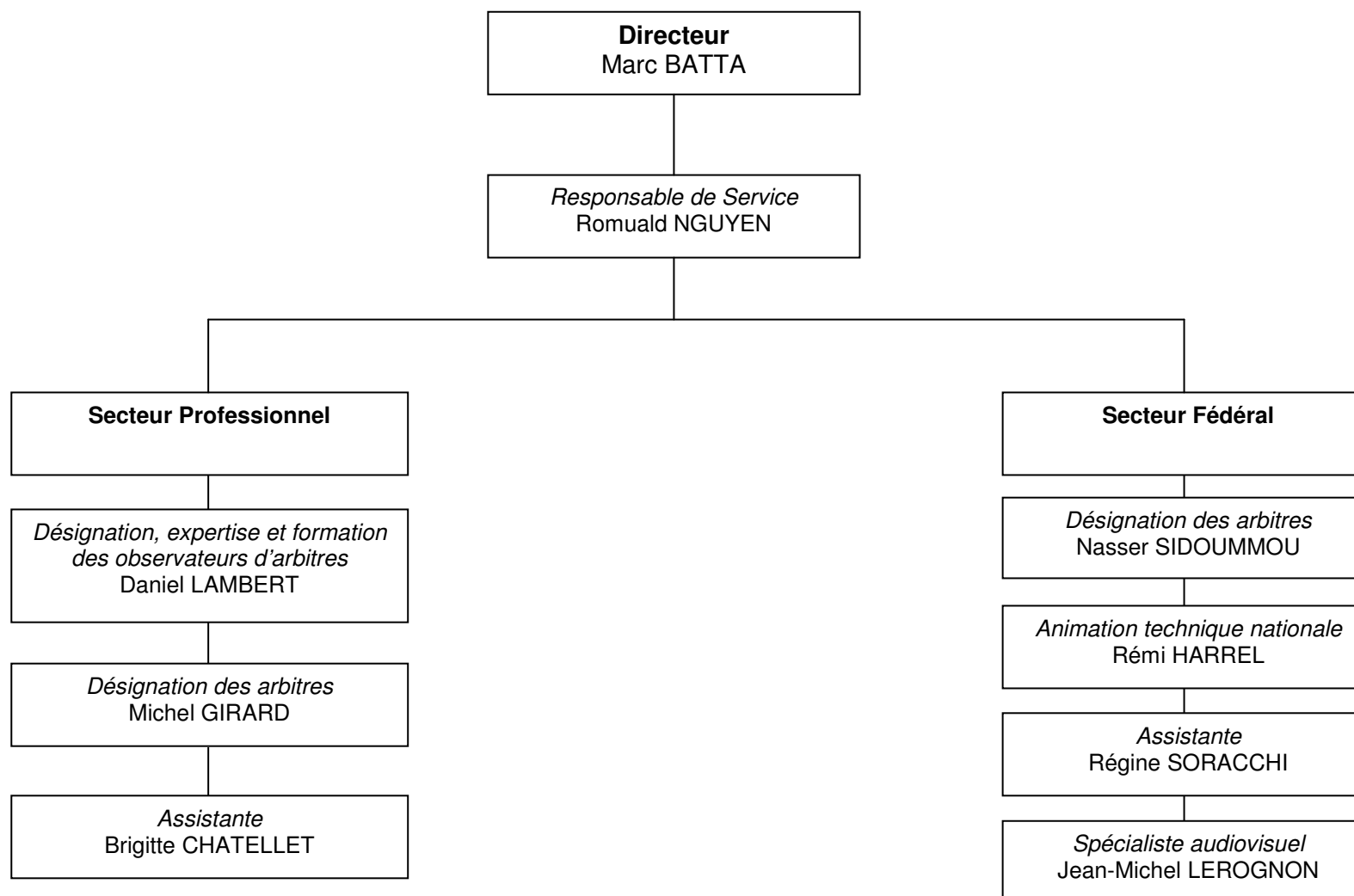
Organigramme

Direction Technique Nationale – Administration



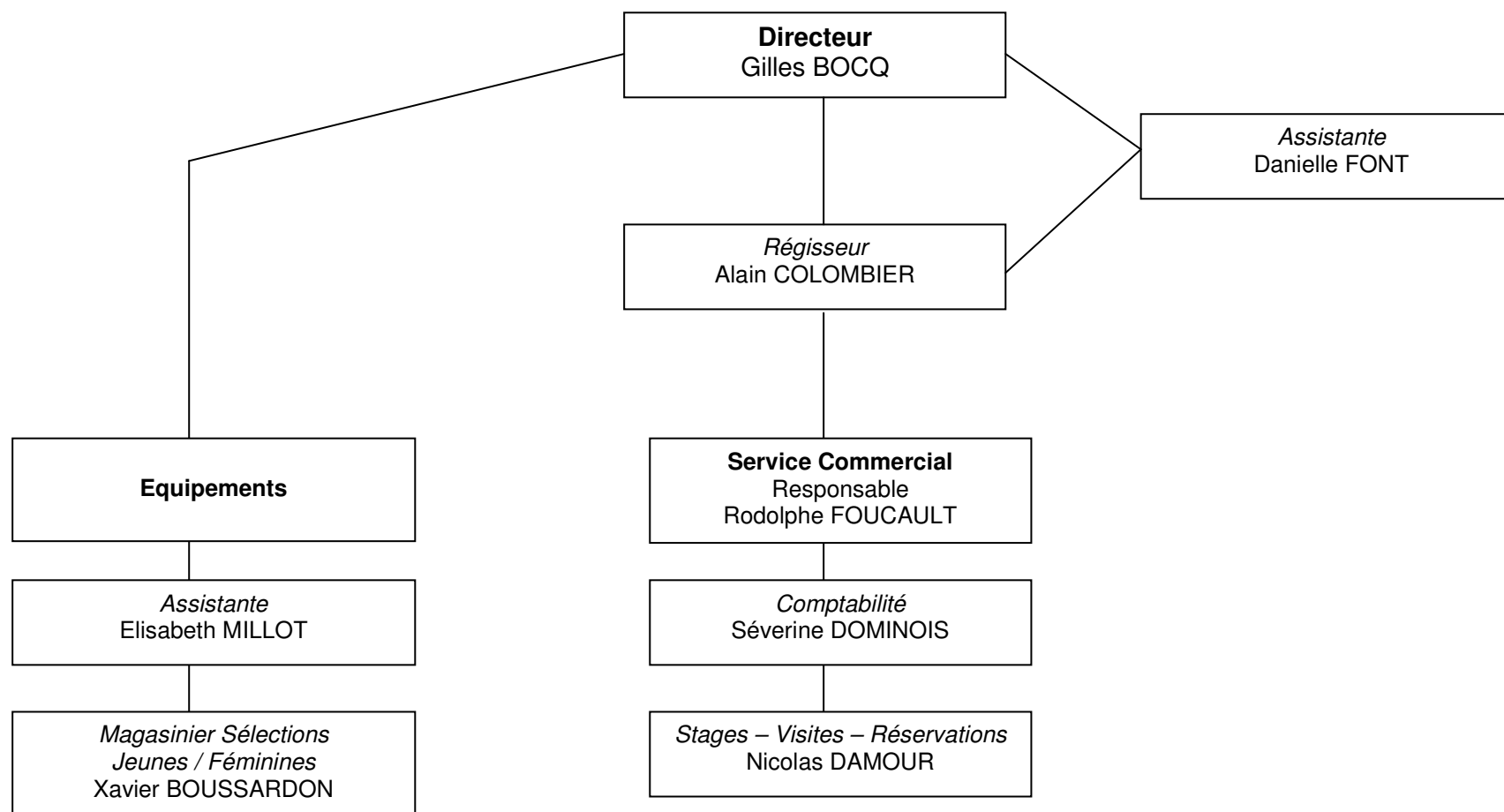


Direction Nationale de l'Arbitrage





Direction du Centre Technique National Fernand-Sastre





Le Pôle Football Amateur

La Direction de la Ligue du Football Amateur

La Direction de la LFA assiste le Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur dans ses travaux et assure la mise en œuvre des décisions.

Elle coordonne des actions réalisées par les Ligues et les Districts. Pour le développement du football amateur, elle bénéficie du soutien des directions de la FFF concernés qui lui apportent leurs compétences opérationnelles spécifiques.

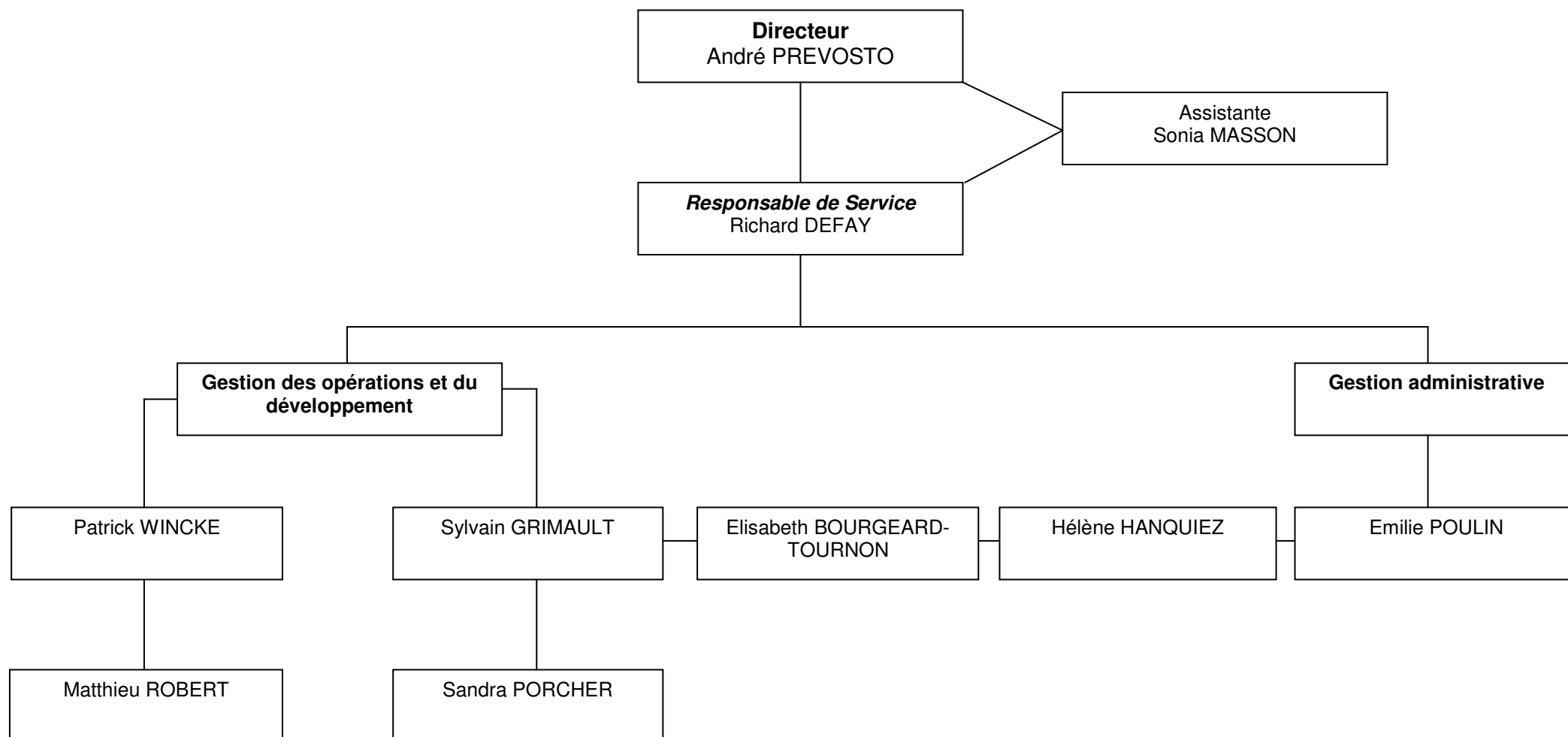


**Pôle
Football
Amateur**

Ligue du Football Amateur
André PREVOSTO



Ligue du Football Amateur





Le Pôle Organisation Juridique et Sportive

Le Pôle Organisation Juridique et Sportive rassemble les services qui ont pour mission de mettre en place, en contrôlant leur application, les règles juridiques de source nationale ou internationale qui régissent les relations entre les différents acteurs du football (personnes morales ou personnes privées) et, sur ces bases, d'organiser les compétitions qui sont placées sous la responsabilité de la Fédération.

Garant des statuts et règlements qui encadrent l'organisation nationale du football et, par ailleurs, planificateur de l'ensemble des compétitions fédérales de tous niveaux, ce pôle est au coeur de toutes les autres activités de la Fédération.

Le Pôle Organisation Juridique et Sportive comprend deux directions :

- la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ;
- la Direction des Activités Sportives (DAS).

La Direction des Affaires Juridiques

La Direction des Affaires Juridiques assume trois types essentiels de compétences.

Elle est opératrice des règles sportives et juridiques qui organisent le football et les relations entre ses acteurs, ainsi que des contentieux qui en découlent : élaboration, suivi et modernisation des textes fédéraux ; contrôle des mutations et des transferts internationaux ; mouvements de clubs ; réglementation des agents de joueurs ; octroi de la licence club UEFA ; suivi des procédures disciplinaires et des contentieux sportifs ; etc...

Elle est le point de passage obligé, pour traitement ou pour conseil aux autres services, de tous les dossiers de la vie courante de la Fédération nécessitant une expertise juridique.

Elle assure la gestion administrative de la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) des clubs appartenant aux championnats fédéraux, ainsi que celle de la Commission d'appel compétente pour les clubs professionnels et amateurs.



La Direction des Activités Sportives

La Direction des Activités Sportives déploie deux types d'activités principales.

Elle organise les compétitions fédérales qu'il s'agisse de la Coupe de France, épreuve emblématique de la FFF et des championnats nationaux séniors (National, CFA, CFA 2) ou qu'il s'agisse des compétitions nationales des jeunes et des féminines ainsi que les programmes du football diversifié (futsal, beach soccer, foot loisir, ...).

Elle met en place les conditions qui permettent le bon déroulement des compétitions, principalement en liaison avec les clubs :

- ✓ calendrier ;
- ✓ réglementation des terrains et équipements sportifs ;
- ✓ sécurité ;
- ✓ éthique et discipline.



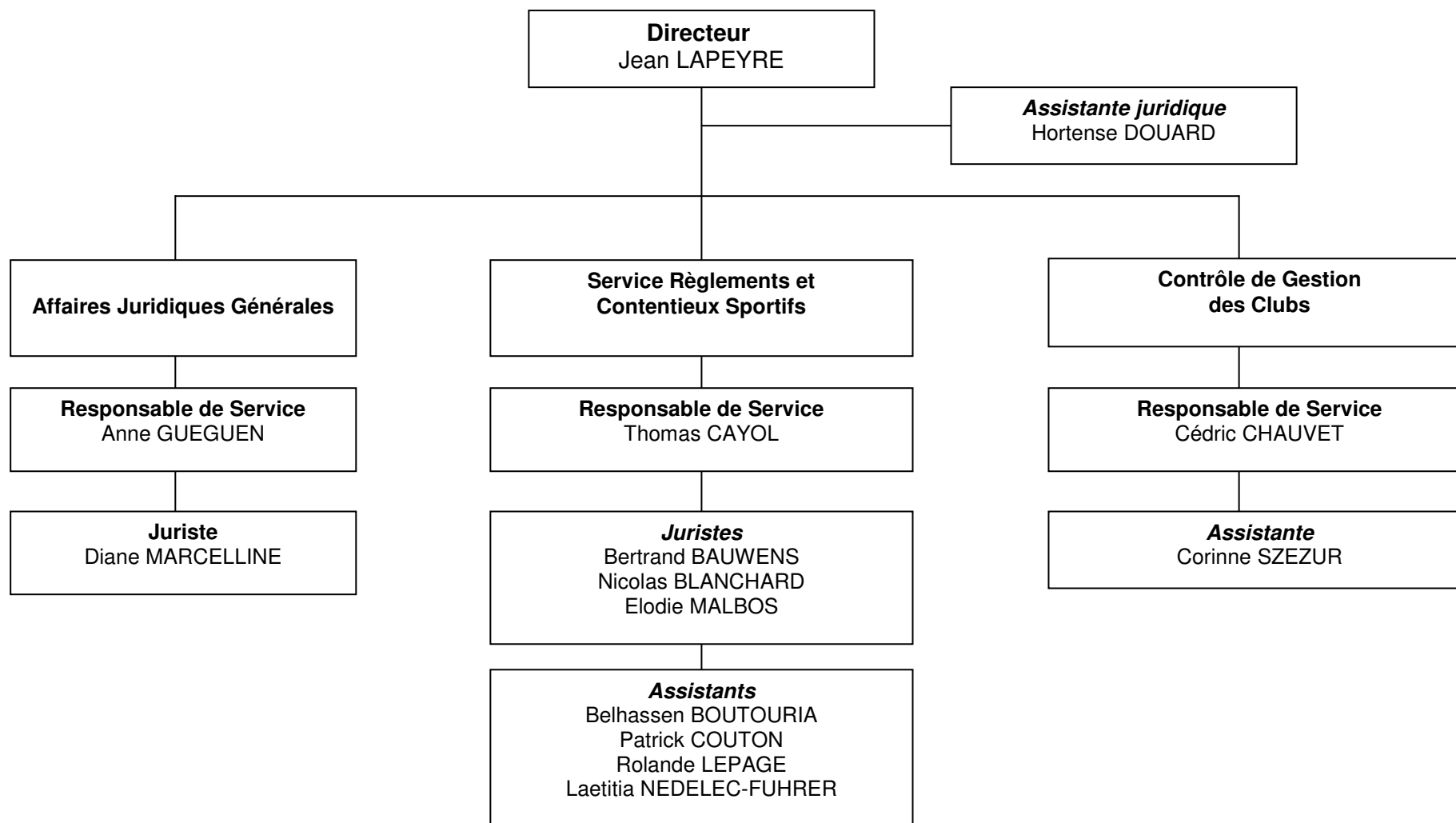
**Pôle
Organisation
Juridique et Sportive**

Direction des Affaires Juridiques
Jean LAPEYRE

Direction des Activités Sportives
Christophe DROUVROY

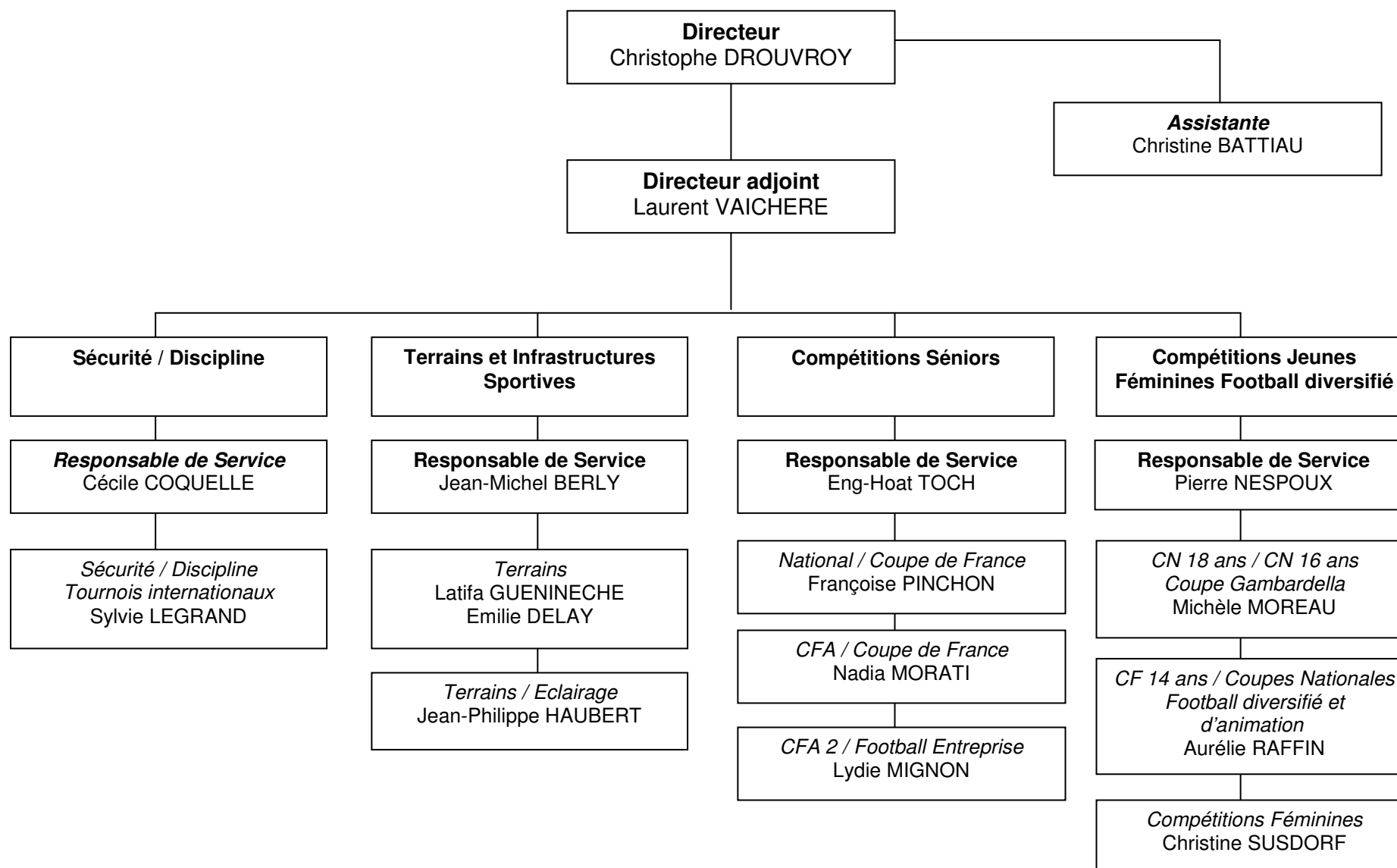


Direction des Affaires Juridiques





Direction des Activités Sportives





Le Pôle Rayonnement International et Promotion

Le Pôle Rayonnement International et Promotion réunit les services de la Fédération dont l'action concourt, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, à promouvoir et valoriser l'image du football national dans toutes ses composantes, en mettant en avant les valeurs qui soutiennent son développement : solidité, qualité, compétence, dynamisme, solidarité, performance.

L'organisation de ce pôle vise en particulier à déployer une politique active de relations internationales et de communication, insuffisamment développée à ce jour, afin de conforter la notoriété dont le football français bénéficie déjà grâce aux résultats de ses équipes, à son organisation et à son système de formation notamment.

Le Pôle Rayonnement International et Promotion comprend trois directions :

- la Direction des Relations et des Compétitions Internationales (DRCI) ;
- la Direction de la Communication (DC) ;
- la Direction de l'Information en Ligne (DIL).

La Direction des Relations et Compétitions Internationales

La Direction des Relations et Compétitions Internationales est chargée de trois missions majeures.

Elle assure, au niveau opérationnel, le suivi et la coordination des relations de la FFF avec la FIFA et l'UEFA.

Elle met en œuvre, en relation étroite et constante avec la Direction Technique Nationale notamment, la politique de relations et de coopération internationales décidée par le Conseil Fédéral, visant à renforcer les positions du football français à l'international.

Elle organise les matches de l'Equipe de France A, Espoirs et Féminine A à domicile, ainsi que la Finale de la Coupe de France et les événements internationaux (congrès, séminaires, tournois...).



La Direction de la Communication

La Direction de la Communication propose et met en œuvre la politique de communication qui vise à faire connaître et mettre en valeur les objectifs, les activités et les résultats de la Fédération.

Elle développe les outils, en particulier éditoriaux et promotionnels, lance les actions et réalise les opérations et campagnes qui concourent à la mise en œuvre de cette politique.

Elle agit notamment par le canal du service de presse, chargé d'entretenir des contacts réguliers avec la presse écrite et audiovisuelle ; ce service concourt à l'organisation des opérations presse à l'occasion des matches internationaux.

La Direction de l'Information en Ligne

La Direction de l'Information en Ligne conçoit, développe et anime le site internet fédéral, www.fff.fr.

Grâce à la production internalisée d'un contenu éditorial unique et original, elle met en ligne, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, une information actualisée en permanence qui couvre l'ensemble de l'actualité du football fédéral, celle de l'Equipe de France, des sélections nationales et de la Coupe de France en particulier, ainsi que des autres activités de la FFF.

Elle développe en outre des services en ligne qui participent à l'exercice des missions sportives de la Fédération : saisie des résultats ; désignation des arbitres et délégués ; etc...

Les contenus éditoriaux et les services proposés sont également mis à disposition sur les outils technologiques mobiles.

Enfin, la Direction développe, héberge et accompagne l'évolution des sites internet des Ligues et Districts.



**Pôle Rayonnement
International et
Promotion**

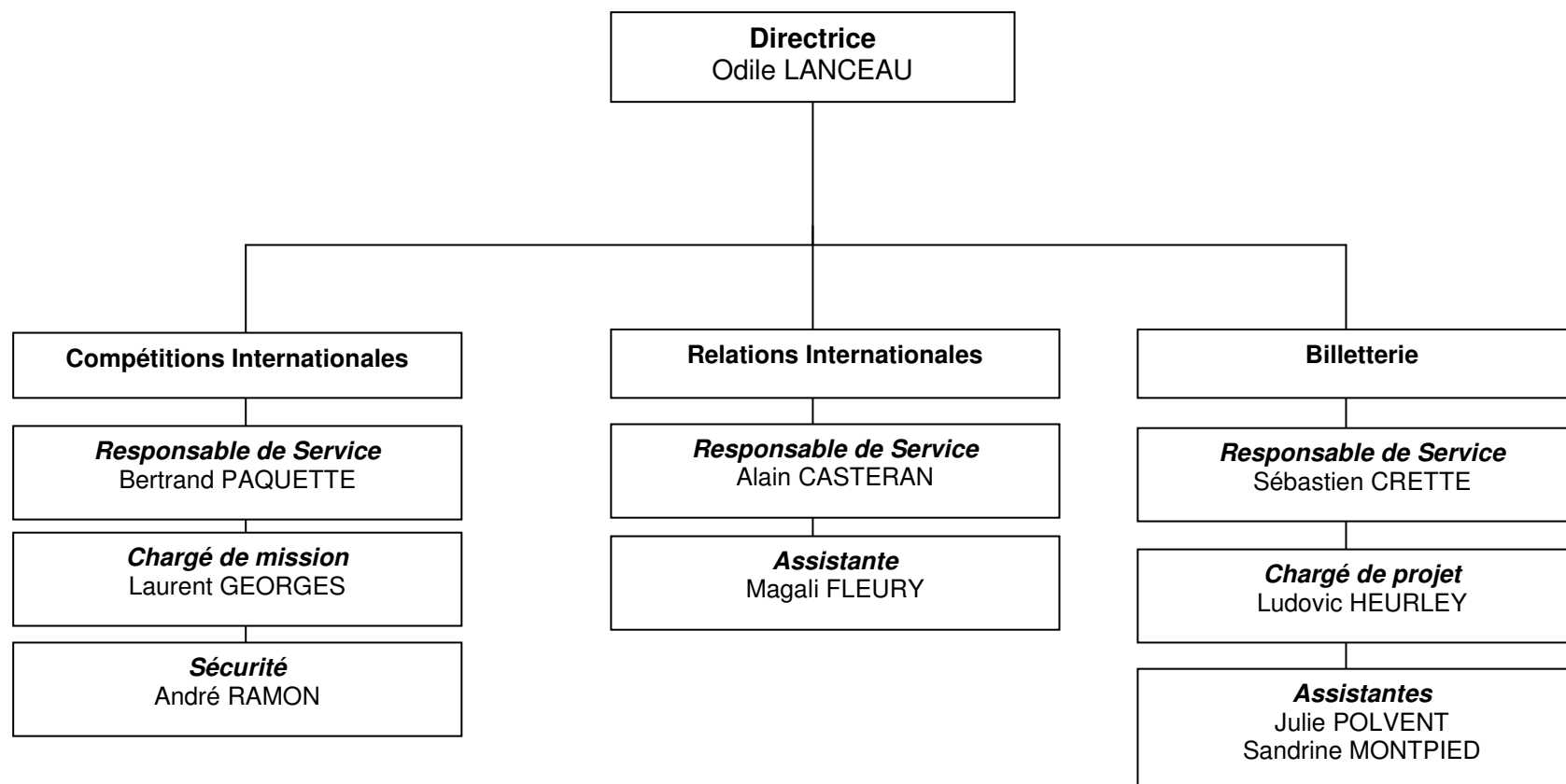
**Direction des Relations
et Compétitions Internationales**
Odile LANCEAU

Direction de la Communication
Pierre-Jean GOLVEN

Direction de l'Information en Ligne
Dominique CROCHU

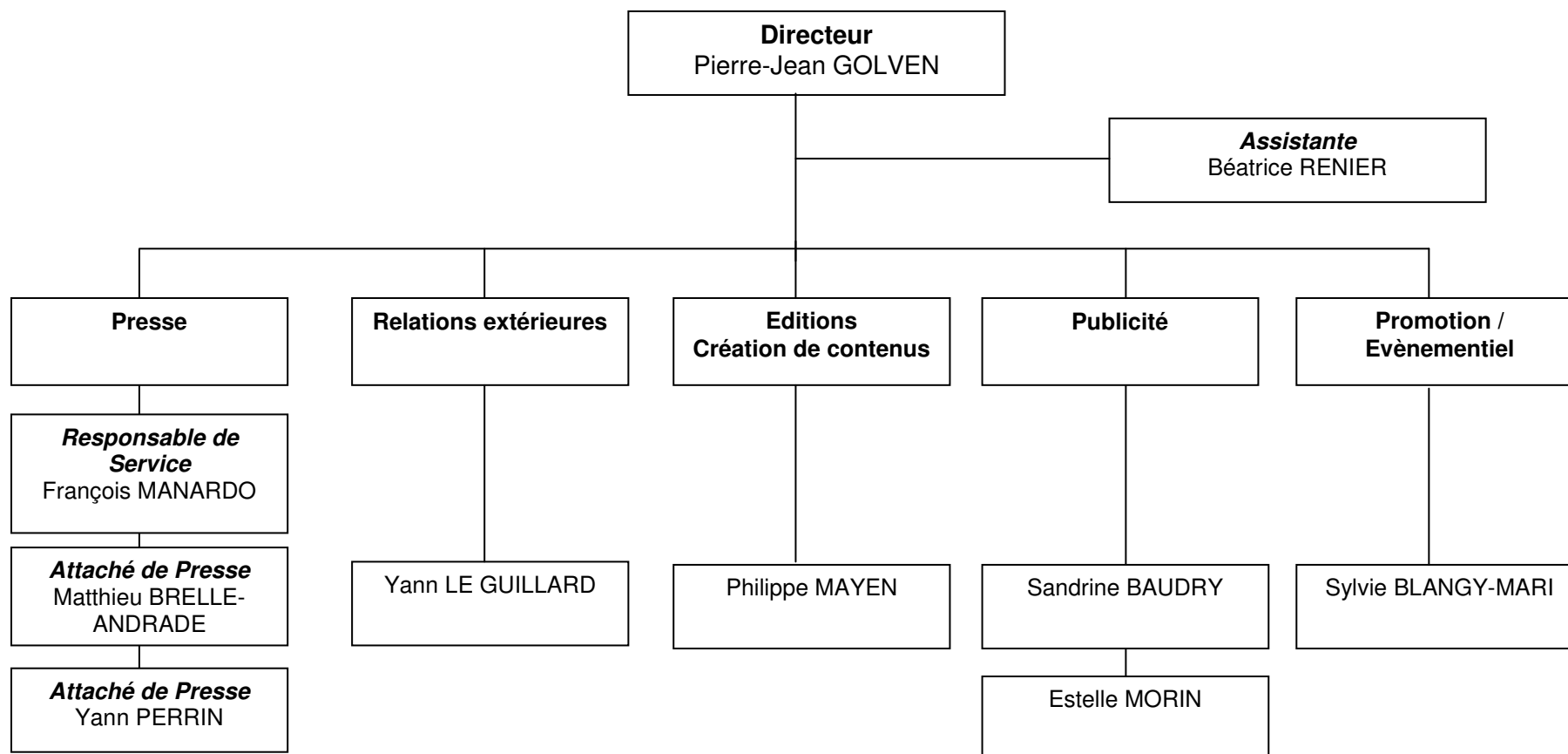


Direction des Relations et Compétitions Internationales



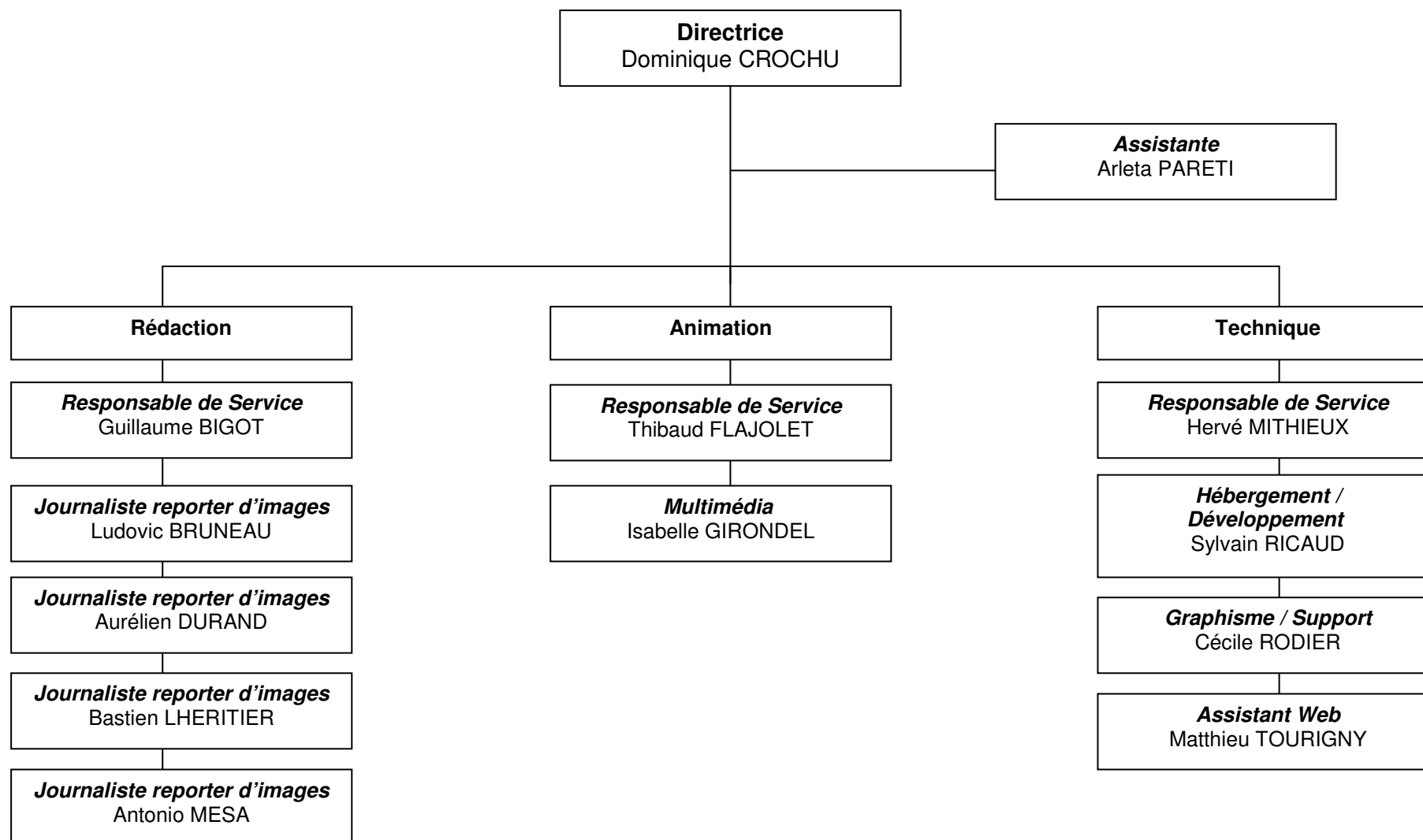


Direction de la Communication





Direction de l'Information en Ligne





Le Pôle Gestion et Développement

Le Pôle Gestion et Développement fédère les services qui assurent le fonctionnement régulier et efficace de l'entreprise fédérale.

Il développe et met en œuvre l'ensemble des moyens humains, financiers et techniques qui constituent le support des activités quotidiennes des services fédéraux. Par la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services, il joue un rôle majeur dans la mise à disposition des moyens financiers qui permettent le développement des actions de la Fédération au bénéfice du football.

Le Pôle Gestion et Développement est composé de deux directions :

- la Direction des Services Financiers (DSF) ;
- la Direction de l'Administration Générale (DAG).

La Direction des Services Financiers

Sous l'autorité du Trésorier Général et du Directeur Général, la Direction des Services Financiers met en application les orientations et les directives financières du Conseil Fédéral.

Elle suit et contrôle l'engagement des dépenses par rapport au budget voté. Elle gère la trésorerie sous le contrôle du Trésorier Général. Elle fait fonctionner les comptes bancaires et postaux. Elle assure la tenue de la comptabilité. Elle assure l'ensemble des déclarations fiscales et sociales. Elle contribue à l'évolution et au suivi des risques encourus par la Fédération.



La Direction de l'Administration Générale

La Direction de l'Administration Générale regroupe les principales fonctions qui concourent à fournir aux collaboratrices et collaborateurs de la FFF des conditions de travail sécurisées, motivantes et valorisantes, ainsi que des moyens modernisés et performants.

Elle assure la gestion des ressources humaines qui, outre le suivi de la situation et de l'évolution personnelle de chaque salarié, comprend également la formation et la communication interne.

Elle développe et met à niveau les outils et services informatiques nécessaires à l'exécution des missions fédérales, y compris dans les relations de la FFF avec les ligues, districts et clubs.

Elle met en œuvre une politique d'achats contrôlée, reposant sur des principes de rigueur, de transparence et de responsabilisation.

Enfin, elle assure la maintenance du siège de la FFF et veille à la disponibilité et à la qualité des moyens généraux nécessaires aux activités quotidiennes de la Fédération.



**Pôle
Gestion et
Développement**

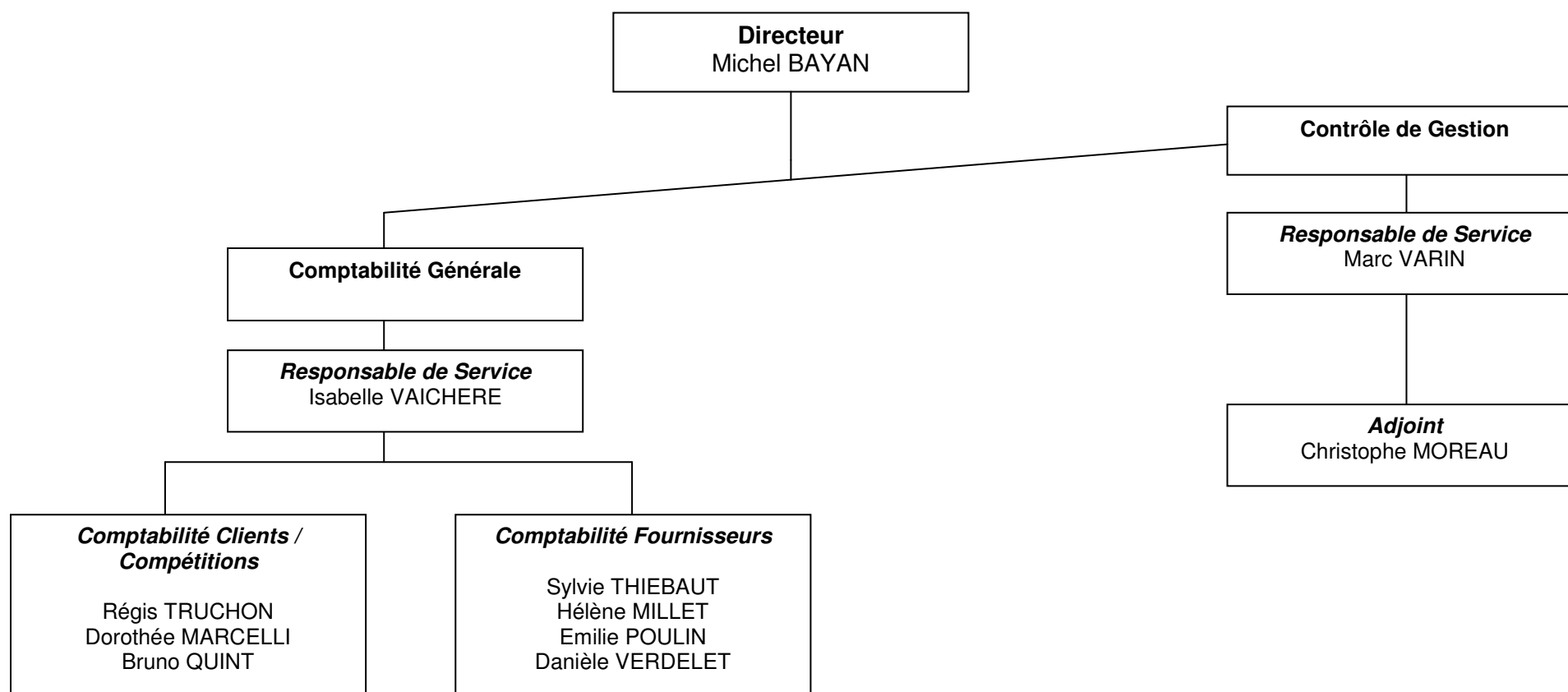
Direction des Services Financiers
Michel BAYAN

Direction de l'Administration Générale
Stéphanie DELAFONTAINE



Organigramme

Direction des Services Financiers





Organigramme

Direction de l'Administration Générale

